

Madame Jacqueline ANDRE

Le Pontillon

Le 03 Novembre 2023

41170 Saint Marc du Cor

à Monsieur Le Préfet du Loir et Cher

Monsieur

Dans le cadre de la consultation publique concernant la demande d'enregistrement de M. GOUJON Guillaume pour l'augmentation, en nombre d'animaux équivalents, de la capacité de son exploitation de volailles à SAINT-MARC-DU-COR et après avoir consulté le dossier en mairie et sur internet, je tiens à porter à votre attention les faits et observations ci-dessous :

Je suis propriétaire depuis 1967 de la résidence dite « Le Pontillon » à St Marc du Cor, résidence secondaire que j'occupe épisodiquement tout au long de l'année et pratiquement à plein temps de mai à octobre.

## 1 Nuisances olfactives

### 1a Nuisances liées à l'installation

- Je suis le Tiers le plus proche de l'exploitation de Mr G. Goujon et **bien que située à 372 m**, je suis exposée aux nuisances olfactives provenant des flux d'air expulsés par la sortie d'air transversale côté Est du **Bâtiment 1**. Ces nuisances sont plus ou moins présentes et intenses en fonction de l'orientation des vents.
- L'augmentation importante (x3), en nombre de poulets de chair (**10400 → 29700**) du projet de Mr G Goujon concerne le **Bâtiment 1**.

A l'évidence et en conséquence, les nuisances évoquées ci-dessus ne peuvent qu'être amplifiées de façon significative.

- **Préconisations** : Des actions sont possibles pour éliminer ou au moins réduire les nuisances olfactives :

**La plantation dès maintenant d'un écran végétal haut devant les bâtiments** permettrait de réduire les nuisances en déviant vers le haut le flux transversal émanant des ventilateurs du Bat 1

Cet écran permettrait de surcroît une bonne insertion paysagère du site puisqu'aucun bosquet d'arbres n'est actuellement présent contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier ( cf guide technique article 7 ) photo 1

En même temps ces plantations compenseraient en partie les nombreux arrachages de haies effectués après l'acquisition par Mr Goujon des champs appartenant à Mr Buhlmann

### 1b Nuisances liées à l'épandage

- Ma propriété est entourée sur ses 4 côtés par les champs de Mr Goujon. 3 d'entre eux sont attenants séparés seulement par une haie ou un fossé + une haie. Le quatrième est séparé par une haie + la largeur du C11.

Cette situation multiplie, près de ma résidence, le nombre d'**épandages possibles** et les nuisances olfactives générées par ces épandages, pas toujours enfouis sous 12 heures

- **Préconisation** Rappel du respect des distances d'épandage et délai d'enfouissement

### 1c Nuisances liées au stockage des effluents

- Récemment, bien que situé à environ 200m de ma propriété, un **stockage** des effluents a généré pendant plusieurs semaines des nuisances olfactives plus ou moins fréquentes en fonction de l'orientation des vents.
- Mais plus encore, le passage devant mon habitation de nombreuses remorques chargées des effluents participant à leur déstockage a généré de nouvelles nuisances olfactives.
- Pour finir, après ces opérations, une odeur absolument **NAUSEABONDE** émanant du site de stockage libéré, a persisté pendant plusieurs jours, interdisant toute jouissance du jardin, toute ouverture des fenêtres.

- **Préconisations**

**Evitement** de stockage des effluents à proximité des habitations en particulier du « Pontillon » par des mesures de **mise à distance des tiers**

La propriété de Mr Goujon est assez vaste pour lui permettre sans difficulté cette mise à distance

## 2 Nuisance environnementale

- Un épandage a été réalisé récemment dans le champ situé au dos de ma maison, au raz de celle ci, contrevenant à la réglementation du fait de la présence de mon puits situé à moins de 2m de la haie et du fossé qui nous séparent.

La liste des lots aptes ou inaptes à l'épandage et le plan figurant en annexe ne font état que de leur surface et ne permette pas d'identifier leur localisation précise ni le tiers concerné.

- **Préconisations** : Des actions sont possibles pour éliminer les nuisances environnementales

**Identification claire de la localisation des lots inaptes à l'épandage et du tiers concerné**

Notification du lot inapte au tiers concerné

Rappel du respect de la réglementation.

- Pour info : Après ensemencement, aucune végétation ne s'est développée sur le site de stockage cité précédemment. Impact environnemental ? (photo 2)

## 3 Nuisances liées aux nombreuses rotations des camions (enlèvement des volailles, aliments.)

- **Accessibilité au site** : Les camions n'empruntent pas le plus court chemin sur le C11 à partir de la D81 (500m) comme indiqué dans le dossier (cf Guide technique article12) mais essentiellement la partie du C11 (1300m) qui longe ma propriété et traverse « Les Fontaines » participant à la dégradation de la chaussée non adaptée à un tel trafic et qui a déjà fait l'objet de travaux de consolidation. (22.06.2023)

Non protégée à mon niveau par une limitation de vitesse, les camions se déplacent à une vitesse inappropriée sur le C11.

- L'augmentation, en nombre d'animaux, de la capacité de l'exploitation de volailles ne peut qu'induire l'augmentation du trafic et des ses inconvénients

- **Préconisations**

limiter la vitesse sur la totalité du C11

N'autoriser la circulation sur le C11 que sur la portion D81-Site de l'exploitation

Je me permets de vous faire part de mes craintes quant aux conclusions de Conseil municipal de ST Marc du Cor du fait de la présence au sein du conseil de certains membres qui risquent d'avoir des difficultés à exercer une totale objectivité : Mr J. Michel Goujon, juge et partie et agriculteurs solidaires.

— —

**Je vous remercie Monsieur le Préfet de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier.**

**Le respect de la réglementation ainsi que des mesures visant à améliorer la situation actuelle et minimiser les effets et inconvénients de l'augmentation de l'exploitation, prenant en compte et préservant les intérêts de chacun, (enjeux économiques pour les uns, droit à la jouissance de la vie familiale à la campagne et maintien du patrimoine pour les autres) permettraient de vivre ensemble**

Je vous prie d'accepter Monsieur le Préfet l'expression de mes meilleurs sentiments

Jacqueline ANDRE

